



Objet : Lettre ouverte au Président du Conseil Général du Tarn concernant le projet de barrage de Sivens

Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

- Nous sommes un collectif de citoyens réunis autour de la **Coopérative Rhizobiôme**, et engagés depuis plus de 15 ans pour soutenir la conservation des zones humides du Tarn.
- Grâce au programme *Réseau SAGNE*, Rhizobiôme accompagne plus de 100 propriétaires et gestionnaires citoyens, qui s'engagent et assurent au quotidien et de manière volontaire, une gestion durable de plus de 1 000 ha de zones humides, soit **25% des zones humides** connues dans ce département. Ce sont eux qui préservent très concrètement ce patrimoine d'intérêt général.
- Par ailleurs, Rhizobiôme contribue très largement au travail du pôle départemental zones humides. C'est elle qui a fourni **75% des données d'inventaire** dont celui-ci dispose aujourd'hui, alors que le Département n'a contribué financièrement qu'à hauteur de 3% du programme Réseau SAGNE depuis sa création.
- Rhizobiôme a fait la preuve de ses capacités de médiation et de force de propositions. En effet, elle a toujours œuvré pour concilier les intérêts de la préservation des zones humides et les aménagements d'intérêt public, dans le respect du cadre réglementaire.

C'est dans cet esprit de travail, qu'elle a impulsé et pris en charge sur ses propres fonds, la rédaction de la « **note de cadrage - Mesures compensatoires et zones humides dans le département du Tarn** »¹, réalisée en collaboration avec d'autres membres du pôle départemental.

- Rhizobiôme, coopérative de propriétaires de zones humides, s'est toujours inscrite dans une démarche de recherche de solutions, d'accompagnement constructif, de médiation citoyenne, et s'est toujours refusé d'intervenir dans le cadre de procédure réglementaire, cette mission relevant des compétences de l'Etat. D'où sa réserve jusqu'à aujourd'hui sur le dossier du barrage de Sivens.

Cependant, concernant le projet de barrage de Sivens, au regard des éléments du dossier dont nous avons connaissance, il apparaît que la CACG ne respecte pas les recommandations de la « note de cadrage - mesures compensatoires et zones

¹ En 2011, les acteurs majeurs de la conservation des zones humides du Tarn, membres du pôle départemental zh, se sont réunis pour rédiger cette note qui « a pour objectif de définir un texte de référence qui soit le socle commun d'interprétation des agents techniques du Tarn pour la mise en œuvre des mesures compensatoires lorsque des projets sont amenés à impacter des zones humides. »

humides dans le département du Tarn », rédigées par les principaux acteurs de la conservation des zones humides du département (dont vos services).

En effet, et conformément aux remarques de la DREAL Midi Pyrénées dans son dossier d'instruction, il s'avère que les surfaces proposées à la compensation sont insuffisantes.

Dans ces conditions, il est inadmissible pour la coopérative Rhizobiôme, l'ensemble des adhérents du *Réseau SAGNE* et nombre de citoyens sensibles à la préservation de l'environnement, de voir qu'une grande zone humide de plaine puisse être détruite sans que soient mises en oeuvre des **mesures de compensation exemplaires**.

Les propriétaires et gestionnaires privés, qui eux consentent des efforts considérables d'adaptation de leurs usages sur ces zones humides pour contribuer à l'intérêt général, ne comprendraient pas que le Département du Tarn, se soustraie aux engagements que eux-mêmes s'imposent.

Comment Rhizobiôme pourrait-elle à présent convaincre d'autres propriétaires de zones humides de rejoindre le Réseau SAGNE, si la collectivité départementale n'est pas exemplaire? Que répondre aux adhérents qui voudraient cesser leur engagement en faveur du patrimoine commun ?

Au vu des événements de ces derniers jours autour de ce projet, du traitement très insuffisant du projet de compensation, et au nom de ses expériences et engagements en faveur des zones humides depuis plus de 15 ans, Rhizobiôme sort **aujourd'hui de sa réserve**.

Le département du Tarn doit gagner en biodiversité à l'issue du processus de compensation, pour que le barrage de Sivens soit acceptable au regard de l'enjeu « zones humides ».

Des solutions existent, nous avons des choses à proposer, et souhaitons que la compensation mise en oeuvre pour la réalisation du barrage de Sivens soit conduite de façon transparente et démocratique, en associant les représentants des propriétaires de zones humides, engagés dans une démarche de conservation depuis de longues années.

Rhizobiôme demande, à ce titre, à être entendue sur ce dossier dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la terre change de peau. Partout sur la planète des femmes et des hommes inventent les conditions d'un avenir désirable. La mue s'accompagne aussi de déchirures, de douleurs et de renoncements. Chez nous aussi, dans le Tarn, 100 ans après Jaurès, ils sont nombreux à dessiner un avenir désirable à nos enfants, en inventant de nouvelles façons de travailler, de créer du lien, d'apprendre, de commercer ou de cultiver la terre. Rhizobiôme s'inscrit dans cet élan vital là.

Puissions nous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, être entendus et avoir les moyens de vous faire partager cet élan dans l'intérêt du patrimoine commun.

Le Provenças, commune du Margnès

le 20 septembre 2014

Les associés de la SCIC SARL Rhizobiôme,
des adhérents du Réseau SAGNE
et des sympathisants au programme venus à la Fête des Sagnes 2014 au Margnès.